

Sommaire :

- Assemblée générale annuelle
- Conseil d'administration
- Offre de service 2009-2010
- Programme d'appui au développement des entreprises agricoles (PADEA)
- Activité de réseautage en production laitière
- Journée d'information et réseautage du réseau Agriconseils
- Activités collectives

« Les gouvernements du Canada et du Québec ont annoncé, le 27 avril 2009, la signature de l'accord bilatéral Québec-Canada *Cultivons l'avenir*, qui comporte un investissement de 192 millions de dollars sur une période de cinq ans et qui vise à soutenir la croissance et à assurer une plus grande prospérité du secteur québécois de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles (PADEA), dont l'administration a été confiée aux réseaux Agriconseils, fait partie de cette entente. Un montant de 29 millions de dollars a été alloué par Agriculture et Agroalimentaire Canada pour la mise en œuvre de ce programme jusqu'au 31 mars 2013. »

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle du réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches s'est tenue le 6 juin 2009. Le rapport annuel 2008-2009, incluant le rapport d'activités et les états financiers du Réseau, a été présenté. Ce document est disponible sur la page régionale du site Internet des réseaux Agriconseils : www.agriconseils.qc.ca Voici les faits saillants.

Le Réseau a connu une augmentation du nombre d'utilisateurs de services-conseils individuels de 52 entreprises. Le Réseau compte actuellement 1 336 entreprises inscrites.

Plusieurs services ont été développés notamment dans les productions et domaines suivants : aquaculture, grands gibiers, sapin de Noël, veaux d'embouche, implantation de la comptabilité de gestion.

Au cours de la dernière année, le Réseau a versé 151 655 \$ pour les services-conseils en relève et établissement, 395 496 \$ pour les autres services-conseils individuels, 95 314 \$ en services-conseils collectifs, pour un total de 642 465 \$.

Pour ce qui est du SCEAC et PEPVA, les montants versés totalisent 1,2 million \$ en Chaudière-Appalaches uniquement, répartis de la façon suivante : volet 1 (option, régulier, suivi) 911 600 \$, volet 2 (plan de relève, plan d'affaires) 300 057 \$, PEPVA 3 500 \$.

Conseil d'administration

Changements au conseil d'administration et aux officiers

Deux nouveaux administrateurs ont été nommés au conseil d'administration. Il s'agit de M. Frédéric Labrecque, producteur agricole, représentant de l'UPA comme utilisateur de services-conseils en agroenvironnement et M. Yoland Audet, représentant d'un organisme du milieu, en l'occurrence les collectifs de la formation agricole de la Chaudière-Appalaches. Le Réseau tient à remercier la participation de l'administrateur sortant, M. Jean-Yves Gosselin, l'autre siège étant vacant.

Par ailleurs, M. Patrice Martel, succède à Mme Luce Bisson, à la présidence du Réseau. La vice-présidence étant maintenant occupée par M. Hervé Dancause. Le Réseau tient à remercier Mme Bisson pour le travail accompli lors de ses 3 mandats.

Convention MAPAQ-Réseau

Le Réseau a procédé à la signature de la convention MAPAQ-Réseau 2009-2013. Cette convention vient confirmer le rôle du Réseau et les montants engagés dans les services-conseils en encadrement technique, en gestion technico-économique et financière et en dépistage des grandes cultures, jusqu'en mars 2013.

Cultivons l'avenir, une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles (PADEA), dont l'administration a été confiée aux réseaux Agriconseils, fait partie de cette entente.

Pour rejoindre votre

réseau
agriconseils



Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches

675, route Cameron
Bureau 100
Sainte-Marie, Québec G6E 3V7

TÉLÉPHONE :
418 386-8121

TÉLÉCOPIE :
418 386-8345

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
chaudiere-appalaches@agriconseils.qc.ca

Nous sommes sur le Web !
Retrouvez-nous au
www.agriconseils.qc.ca

Offre de service 2009-2010

La mise à jour de l'offre de service 2009-2010 du réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches sera bientôt disponible en ligne au www.agriconseils.qc.ca. Parmi les nouveautés, notons le groupe pilote des producteurs de veaux d'embouche, l'ajout de l'horticulture biologique à un taux de subvention de 70 % et le retrait de l'étiquetage nutritionnel. De plus, certains dispensateurs ont été ajoutés, notamment en acériculture et pour l'implantation de la comptabilité de gestion.

Suivi du groupe pilote veaux d'embouche

Le groupe pilote des producteurs de veaux d'embouche a été mis sur pied en juin dernier. À ce jour, une trentaine de producteurs se sont montrés intéressés. Rappelons que ce groupe vise l'amélioration des performances technico-économiques des entreprises par l'utilisation des services-conseils multidisciplinaires en encadrement technique et en gestion financière. Le conseiller-animateur du groupe est, M. Normand Lambert, agronome, responsable de la partie technique. Ce dernier travaille en collaboration avec les conseillers en gestion des Groupes conseils agricoles (GCA) de la région.

Aménagement acérico-forestier

Le Réseau a accepté de supporter financièrement les services-conseils relatifs à l'aménagement acérico-forestier (accompagnement au martelage) sous certaines conditions. Seulement le martelage des lots couverts par un quota acéricole est accepté. À cet effet, on demande de fournir une copie du certificat de quota acéricole. De plus, le martelage doit s'inscrire dans une démarche globale d'amélioration des rendements de sirop. C'est pourquoi tout client doit simultanément utiliser des services d'encadrement technique en acériculture. Les services-conseils sont remboursés à la hauteur de 55 % des dépenses admissibles.

Par ailleurs, le Réseau a récemment appris que des sommes seraient disponibles cette année auprès des Agences régionales de mise en valeur des forêts privées pour la prescription et la réalisation de certains travaux d'aménagement acérico-forestiers. Afin d'assurer une utilisation optimale des fonds publics, ou pour plus d'information, vous êtes invités à contacter le Réseau concernant ces services.

Programme d'appui au développement des entreprises agricoles (PADEA)

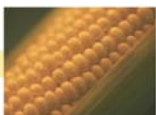
Depuis le 1^{er} avril 2009, le réseau Agriconseils administre les axes 1 et 2 du Programmes d'appui au développement des entreprises agricoles (PADEA). L'axe 1 vise l'accueil et le référencement des entreprises agricoles, tandis que l'axe 2 concerne les services-conseils. Le MAPAQ demeure responsable de l'axe 3 : Meilleures pratiques à la ferme et de l'axe 4 : Développement des connaissances et l'expertise.

Axe 1 : Accueil et référencement

Les objectifs de l'axe 1 sont de cerner les besoins et les priorités des entreprises pour améliorer leurs rendements et par la suite de diriger les producteurs vers les services-conseils et les programmes d'aide appropriés dans une approche multidisciplinaire. Ce service est rendu par le Réseau.

Axe 2 : Services-conseils aux entreprises agricoles

Dans le cadre de l'axe 2, plusieurs services-conseils sont disponibles afin de répondre aux besoins spécifiques des entreprises agricoles, tant en vitesse de croisière qu'en période de démarrage ou de transfert.



Pour rejoindre votre

réseau
agriconseils



Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches

675, route Cameron
Bureau 100
Sainte-Marie, Québec G6E 3V7

TÉLÉPHONE :
418 386-8121

TÉLÉCOPIE :
418 386-8345

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
chaudiere-appalaches@agriconseils.qc.ca

Nous sommes sur le Web !
Retrouvez-nous au
www.agriconseils.qc.ca

Afin de présenter un portrait de la situation financière de l'entreprise, le *diagnostic* est tout indiqué. Deux versions sont possibles selon le besoin d'information des gestionnaires : *global* ou *sommaire*.

Pour élaborer un budget, une analyse individuelle des résultats technico-économique, un projet d'investissement mineur ou un besoin en financement, le *plan d'exploitation* est un service souple pouvant s'adapter à la majorité des besoins.

Dans le but de documenter un projet d'envergure (diversification, transformation, agrotourisme, commercialisation, redressement...), le *plan d'affaires* permet d'approfondir un dossier pouvant nécessiter une expertise multidisciplinaire. Encore une fois, la souplesse de ce service permet de traiter des points critiques, simplifiant ainsi la prise de décision des producteurs.

Suite à la réalisation des différents plans d'action, l'*accompagnement & suivi* permet la mise en place des recommandations et les ajustements éventuels.

Transfert et démarrage

La démarche de transfert d'une entreprise peut s'échelonner sur plus d'un an. C'est pourquoi il est maintenant possible de réaliser un *plan de transfert* en abordant les étapes au rythme des cédants et de la relève. Les sections qui y sont abordées sont : la situation actuelle et envisagée, la situation du cédant (planification du retrait), la situation de l'acquéreur (planification de l'établissement), la gestion des ressources et des opérations de l'entreprise, la gestion des risques, le transfert des actifs, le financement, l'analyse financière et l'échéancier. Dans les cas d'un démarrage, un *plan d'affaires* complet est en mesure de donner le feu vert à tout agriculteur en devenir. De plus, que ce soit pour un transfert ou un démarrage, il est possible de se prévaloir des services d'*accompagnement & suivi* pendant le processus et même par la suite.

Les services-conseils en transfert et établissement restent une priorité d'intervention provinciale. Les agriculteurs débutants, âgés de moins de 40 ans, peuvent bénéficier d'une bonification du réseau Agriconseils, portant le taux de subvention à 75 % des dépenses admissibles.

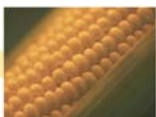
Dans chaque cas de transfert ou démarrage, les producteurs sont d'abord invités à consulter leur centre de services du MAPAQ.

Clientèle admissible

Tout producteur agricole reconnu par le MAPAQ, possédant un numéro d'identification ministériel (NIM) valide, est admissible aux subventions pour les services-conseils en encadrement technique et en gestion technico-économique et financière. Pour obtenir un NIM, les producteurs doivent s'adresser à leur centre de services du MAPAQ.

Dans tous les cas, les producteurs peuvent faire affaire avec les conseillers de leur choix. Ceux-ci doivent préalablement avoir complété une entente d'admissibilité auprès du Réseau Agriconseils.

Pour en connaître davantage sur l'offre de service du réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches ou pour vous inscrire comme dispensateur, vous êtes invités à contacter Martin Larivière, agronome et coordonnateur, ou Isabelle Bernier, adjointe administrative, aux numéros suivants : 1 866 680-1858 ou 418 386-8121, poste 239.



Pour rejoindre votre

réseau
agriconseils



Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches

675, route Cameron
Bureau 100
Sainte-Marie, Québec G6E 3V7

TÉLÉPHONE :
418 386-8121

TÉLÉCOPIE :
418 386-8345

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :
chaudiere-appalaches@agriconseils.qc.ca

Nous sommes sur le Web !
Retrouvez-nous au
www.agriconseils.qc.ca

Activités de réseautage en production laitière

Le vendredi 18 septembre aura lieu au restaurant Passions Gourmandes de Sainte-Marie, une activité de réseautage pour tous les intervenants en production laitière. Cette activité initiée par Valacta et les Groupes conseils agricoles a pour objectif de sensibiliser les intervenants à mieux coordonner leurs interventions afin que les producteurs puissent améliorer leurs performances. Au programme, plusieurs conférences : « *Les défis des producteurs de lait québécois* », par un représentant de la Fédération des producteurs de lait, « *Les entreprises de la région sont-elles en position de relever de tels défis?* », par un représentant de La Financière, « *Témoignage : un réseau d'intervenants pour mieux relever les défis* », par les conseillers d'un GCA et Valacta. La date limite d'inscription est le 15 septembre.

Journée d'information et réseautage du réseau Agriconseils

Le vendredi 9 octobre aura lieu au restaurant Passions Gourmandes de Sainte-Marie, une journée de réseautage et d'information pour l'ensemble des intervenants et conseillers. Lors de cette rencontre, les participants pourront en apprendre davantage sur : les actualités du Réseau, son offre de service et le programme d'appui au développement des entreprises agricoles (PADEA). L'avant-midi est ouvert à tous, tandis que l'après-midi est réservé aux conseillers admissibles au PADEA. La date limite d'inscription est le 6 octobre.

Activités collectives

La prochaine date limite de dépôt des demandes d'aide financière pour des activités collectives réalisées en Chaudière-Appalaches est le 1^{er} octobre. Rappelons que les services-conseils collectifs visés sont : des journées d'information, colloque, démonstration à la ferme, voyage d'études. Seuls les dispensateurs admissibles au Réseau peuvent déposer une demande. Le montant de base accordé peut aller jusqu'à un maximum de 1 000 \$. Des bonifications additionnelles sont prévues pour la répétition d'activité afin de couvrir tout le territoire, de même que pour le réseautage des organisations et la multidisciplinarité des conférences présentées.

